

Les personnes âgées en institution en 1998 : catégories sociales et revenus

Martine Eenschooten
Drees, ministère de l'Emploi et de la solidarité

Avertissement

Lors de la présentation du début de cette recherche, au colloque, l'auteur avait montré que, même si le taux de non-réponse aux questions sur les ressources était élevé car nombre de personnes de cet âge ne gèrent pas elles-mêmes leur revenus et leurs éventuelles allocations, les résultats étaient significatifs.

La comparaison des répartitions de revenus allocations comprises entre les personnes hébergées en institutions et les personnes vivant seules à domicile montrait peu de différences.

La définition de la dépendance, présentée lors du colloque, reposait sur les critères : EHPA, en institutions, et VQS, en ménages. Avec le travail mené par Christel Colin (C.Colin, V.Coutton, 2000) pour évaluer le GIR des personnes hébergées en institutions ou vivant en ménages, il a été préféré retenir le GIR plutôt qu'un autre critère pour plusieurs raisons : la comparabilité des états de dépendance en institution et en ménage, l'utilisation du critère inclus dans les nouvelles lois et l'homogénéité des présentations de résultats concernant les personnes âgées.

*Nous mettons à votre disposition le texte de *Études et Résultats* n° 108 de mars 2001.*

En 1998, en France, les maisons de retraite et unités de soins de longue durée dans les hôpitaux accueillait 490 000 personnes âgées dont 480 000 âgées de 60 ans et plus. 70 % d'entre elles ont 80 ans et plus et 64 % sont dépendantes au sens des groupes iso-ressources 1 à 4 de la grille AGGIR.

Deux tiers des personnes dépendantes âgées de 60 ans et plus vivent en institution quand elles sont seules. Au total, les femmes de 60 ans et plus sont trois fois plus nombreuses (5,2 %) que les hommes (2,4 %) à vivre en établissement. La majorité des résidents a exercé une activité professionnelle (76 %). Les professions les plus représentées parmi eux sont les ouvriers (43 % des hommes et 24 % des femmes) ainsi que les employées (21 % des femmes).

Les deux tiers des personnes âgées en institution déclarent percevoir des revenus compris entre 3 950 F et 10 500 F (soit une moyenne, allocations comprises, de 6 800 F pour les hommes et de 6 100 F pour les femmes). Ces revenus sont plus élevés pour les personnes hébergées dans les établissements privés. À l'inverse, les résidents sont plus nombreux à percevoir des allocations dans le secteur public (28 % en maisons de retraite et 32 % à l'hôpital) que dans les maisons de retraite privées (18 %), dont certaines ne sont pas habilitées à l'aide sociale. Enfin, deux tiers des

répondants et la moitié de ceux qui gèrent leurs ressources déclarent qu'il leur reste moins de 450 F par mois après acquittement des frais d'hébergement.

En 1998, en France, les institutions spécialisées dans l'accueil de personnes âgées – maisons de retraite et unités de soins de longue durée dans les hôpitaux – hébergeaient 490 000 personnes. Parmi elles, 480 000 résidents sont âgés de 60 ans et plus, soit, d'après les résultats des enquêtes « Handicaps-incapacités-dépendance » (HID) [encadré 1], 4 % de l'ensemble des personnes de cette tranche d'âge. Les résidents de ces institutions sont souvent très âgés et dépendants : 70 % d'entre eux ont 80 ans et plus et 64 % des résidents ont besoin d'aide dans la vie quotidienne.

Encadré 1 - l'enquête Handicaps-incapacités-dépendance (HID)

L'enquête HID, réalisée par l'INSEE, se déroule, en quatre vagues, auprès des personnes vivant en institution et en ménages, d'octobre 1998 à décembre 2001. Elle traite des conséquences des problèmes de santé sur la vie quotidienne des personnes.

Au cours de la première vague, fin 1998, un peu moins de 7 000 personnes âgées vivant en institution (maisons de retraite ou services de soins de longue durée) ont été interrogées. Les personnes âgées vivant en foyer-logement (interrogées avec l'enquête HID à domicile) et en établissements psychiatriques n'y figurent donc pas.

Fin 1999, 8 700 personnes âgées de 60 ans et plus vivant à leur domicile –dont 2 800 vivent seules – ont répondu au questionnaire. Elles pouvaient souffrir ou non d'une déficience.

Les résultats présentés dans cette étude utilisent, d'une part, les statistiques issues des deux premières vagues d'enquêtes HID et, d'autre part, les premiers éléments d'exploitation de l'enquête Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA 2000), menée par la DREES, auprès des résidents et des gestionnaires des établissements. Il s'agit d'une première étape dans l'étude des revenus et des aides aux personnes âgées vivant en institution.

L'entrée en institution a lieu, en général, au moment où l'état de dépendance de la personne s'aggrave et où son besoin d'aide pour les actes de la vie courante augmente : les trois quarts des résidents déclarent être entrés en institution en raison de leur état de santé. L'établissement offre plus de facilités de vie que le domicile, si la personne âgée reste seule. Le coût des établissements participe sans doute aussi à l'entrée en institution aux âges élevés. En effet, selon l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) [encadré 1], le coût mensuel d'hébergement en établissement est compris, dans 90 % des cas, entre 6 000 F et 12 000 F, en 2000. Rappelons qu'en 1998, la pension mensuelle moyenne des personnes de 60 ans et plus (qui ont travaillé) était proche de 5 000 F pour les femmes et de 8 800 F pour les hommes. Les personnes âgées ou leur famille peuvent toutefois recourir à des allocations (aide sociale à l'hébergement, prestation spécifique dépendance, allocation logement,...) pour couvrir les frais d'hébergement.

Cette étude, réalisée à partir de l'enquête HID, est centrée sur les caractéristiques sociodémographiques des personnes de plus de 60 ans vivant en institution et sur les éléments d'information qu'elles ou leur entourage ont pu indiquer sur leur niveau de revenus, les allocations qu'elles perçoivent et ce qui leur reste après paiement des frais d'hébergement pour leurs dépenses personnelles (encadré 2).

Encadré 2 - les notions de revenus et de montant restant après paiement des frais d'hébergement

Dans l'enquête HID, les personnes âgées doivent situer leurs revenus (allocations comprises) et le montant qu'il leur reste après paiement des frais d'hébergement en tranches :

00 – Pas de revenu mensuels	10 – De 8 500 F à moins de 10 500 F
01 – Moins de 450 F mensuels	11 – De 10 500 F à moins de 13 000 F
02 – De 450 F à moins de 950 F mensuels de 16 500 F mensuels	12 – De 13 000 F à moins
03 – De 950 F à moins de 1 450 F mensuels de 21 500 F mensuels	13 – De 16 500 F à moins
04 – De 1 450 F à moins de 1 950 F mensuels de 29 500 F mensuels	14 – De 21 500 F à moins
05 – De 1 950 F à moins de 2 950 F mensuels de 37 500 F mensuels	15 – De 29 500 F à moins
06 – De 2 950 F à moins de 3 950 F mensuels mensuels	16 – Plus de 37 500 F
07 – De 3 950 F à moins de 4 950 F mensuels	98 – Refus de répondre
08 – De 4 950 F à moins de 6 700 F mensuels	99 – Ne sait pas
09 – De 6 700 F à moins de 8 500 F mensuels	

Bien que 67 % des personnes âgées vivant en institution ne gèrent pas elles-mêmes leurs revenus et qu'il leur est difficile d'apporter des précisions sur le caractère brut ou net de leurs revenus, sur l'inclusion ou non des allocations qu'elles perçoivent (ou qui sont versées directement à l'établissement), sur le nom exact des prestations reçues et sur d'éventuels revenus annexes, elles ont indiqué ces éléments dans la mesure du possible.

Enfin, les éléments financiers des solidarités familiales intergénérationnelles ne sont pas appréhendés dans les questionnaires bien que ces aides soient très importantes.

Le taux de non-réponse

Les résidents des établissements sont 39 % à n'avoir pu répondre à la question sur les ressources, allocations comprises. Ce taux est élevé comparé, par exemple, au taux de non-réponse des personnes âgées vivant à domicile (7 %). Il s'explique par l'état de santé des résidents en maison de retraite ou service de soins de longue durée (déficience de la mémoire, désintérêt, renoncement,...). Ce taux passe à 45 % parmi les personnes qui ne gèrent pas elles-mêmes leurs revenus et est de 30 % parmi les personnes autonomes. Lorsque des parents ou amis ont pu aider la personne interviewée, il ne s'élève qu'à 12 %.

Le défaut de réponse à cette question s'accompagne aussi de non-réponses aux questions sur les montants des aides perçues et ce qui reste à la personne après règlement des frais d'hébergement en institution.

Deux tiers des personnes âgées dépendantes vivent en institution, si elles sont seules

La dépendance s'apprécie en fonction des besoins d'aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne. Son estimation varie selon divers indicateurs : le groupe iso-ressources (GIR) est le critère de référence sur lequel s'appuie, notamment, la réforme de la tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées, actuellement en cours (encadré 3).

Encadré 3 - l'évaluation de la dépendance : la grille AGGIR

Le questionnaire présenté aux résidents en institution, comme aux personnes vivant à domicile comporte une série de questions qui peuvent être rapprochées des items permettant d'évaluer le groupe iso-ressources ou GIR. Les réponses ont été analysées pour estimer l'équivalent GIR de chaque personne interrogée.

L'outil AGGIR est un outil multidimensionnel de mesure de l'autonomie à travers l'observation des activités qu'effectue seule la personne âgée. Il comprend dix variables se rapportant aux activités essentielles de la vie courante dont les huit premières sont, en pratique, discriminantes : cohérence, orientation, toilette, habillage, alimentation, hygiène de l'élimination, transferts, déplacement à l'intérieur du logement ou de l'institution, déplacement à l'extérieur, communication à distance.

Il se décline en six groupes iso-ressources (GIR) :

- Le GIR 1 comprend les personnes confinées au lit ou au fauteuil et ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.
- Le GIR 2 est composé de deux sous-groupes : d'une part, les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ; d'autre part, celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices. Le déplacement à l'intérieur est possible mais la toilette et l'habillage ne sont pas faits ou sont faits partiellement.
- Le GIR 3 regroupe les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. Ainsi, la toilette et l'habillage ne sont pas faits ou sont faits partiellement. De plus, l'hygiène de l'élimination nécessite l'aide d'une tierce personne.
- Le GIR 4 comprend les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage. La plupart s'alimentent seules ; ce groupe comprend aussi celles qui n'ont pas de problèmes locomoteurs mais qu'il faut aider pour les activités corporelles et les repas.
- Le GIR 5 est composé des personnes qui assurent seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement, s'alimentent et s'habillent seules. Elles peuvent nécessiter une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.
- Le GIR 6 regroupe les personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie quotidienne.

La grille AGGIR s'est imposée comme grille nationale d'évaluation de la dépendance depuis la loi du 24 janvier 1997 instaurant la Prestation spécifique dépendance (PSD). Elle est en particulier utilisée pour l'attribution de la PSD et dans le cadre de la réforme de la tarification des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes. Elle le sera également pour la future allocation intitulée Aide personnalisée à l'autonomie (APA) qui est appelée à prendre la suite de la PSD.

En 1998, parmi les résidents de 60 ans et plus hébergés en institution, 264 000 personnes peuvent être considérées comme dépendantes pour plusieurs activités de la vie quotidienne, au sens des GIR 1 à 4, selon l'estimation réalisée à partir de l'enquête HID. À domicile, 524 000 personnes de cette catégorie d'âge présentent une dépendance équivalente (équivalent GIR 1 à 4). Ainsi, un tiers environ des personnes dépendantes vivent en établissement.

Lorsque ces personnes sont seules, deux tiers d'entre elles vivent en institution. Ainsi, environ 136 000 personnes dépendantes (classées en équivalent GIR 1 à 4) habitent toujours seules à leur domicile alors que 264 000 personnes seules, dans les mêmes conditions de santé, vivent en établissement. Vivre seul chez soi, avec une perte d'autonomie légère, semble plus aisé car les aides nécessaires sont non seulement moins importantes mais également moins spécialisées : 118 000 personnes seules de 60 ans et plus, faiblement dépendantes (équivalent GIR 5), habitent chez elles tandis qu'elles sont 43 000 en institution.

Avec l'âge la dépendance s'accroît. Si, avant 70 ans, un peu plus d'un tiers des résidents des institutions pour personnes âgées (37 %) sont dépendants (équivalent GIR 1 à 4), ils sont un peu plus de la moitié entre 70 et 79 ans, puis 58 % entre 80 et 89 ans et atteignent les deux tiers après 90 ans.

La clientèle des maisons de retraite privées ou publiques diffère peu du point de vue du niveau de dépendance (tableau 1). Par contre, les établissements de soins de longue durée au sein des hôpitaux accueillent davantage de personnes dépendantes que les maisons de retraite parce que le personnel médical y est beaucoup plus nombreux.

Tableau 1 – le degré de dépendance des personnes âgées de plus de 60 ans selon le lieu de vie

	En %					
	maisons de retraite		soins de longue durée en hôpital	ensemble	à domicile	seules, à domicile
	privées	publiques				
GIR 1	8,2	6,7	24,5	10,1	0,2	0,1
GIR 2	24,1	23,1	45,3	26,9	1,2	0,8
GIR 3	13,0	13,5	13,7	13,3	1,2	1,3
GIR 4	6,7	7,7	3,5	6,7	2,0	1,9
<i>personnes dépendantes</i>	<i>52,0</i>	<i>51,0</i>	<i>87,0</i>	<i>57,0</i>	<i>4,6</i>	<i>4,1</i>
GIR 5	10,1	10,2	3,9	9,2	3,3	3,6
GIR 6	37,9	38,8	9,1	33,8	92,1	92,3
<i>personnes autonomes</i>	<i>48,0</i>	<i>49,0</i>	<i>13,0</i>	<i>43,0</i>	<i>95,4</i>	<i>95,9</i>
ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : enquêtes HID institutions 1998 et HID ménages 1999, Insee.

En 1998, 5,2 % des femmes de 60 ans et plus et 2,4 % des hommes du même âge sont accueillis en établissement

En 1998, parmi les résidents des institutions âgés de 60 ans et plus, les femmes sont trois fois plus nombreuses que les hommes : 356 000 femmes et 124 000 hommes. À domicile, parmi l'ensemble des personnes âgées de 60 ans et plus (dépendantes ou non), la proportion est de 1,3 : 6,6 millions de femmes et presque 5 millions d'hommes vivent chez eux, selon les statistiques 1999 issues de l'enquête HID ménages.

Si, parmi les résidents âgés de 60 à 85 ans en institution, le nombre d'hommes est très proche de celui des femmes, ce n'est plus le cas à partir de 85 ans : les femmes sont bien plus nombreuses, leur espérance de vie étant plus forte. Après 85 ans, les femmes en institution sont presque cinq fois plus nombreuses que les hommes. À domicile, ce ratio n'est toutefois que de 2,3.

Les institutions d'hébergement pour personnes âgées accueillent ainsi, au total, 5,2 % de l'ensemble des femmes âgées d'au moins 60 ans et 2,4 % de l'ensemble des hommes de cette même classe d'âge.

Les ouvriers et les employées : les deux catégories sociales les plus présentes en institution

Une grande majorité des résidents des institutions pour personnes âgées, parmi ceux qui ont répondu précisément à la question portant sur leur activité professionnelle¹, a exercé un métier avant la retraite (76 %) [tableau 2]. Les anciens ouvriers sont très nombreux : 43 % des hommes vivant en institution. Parmi les femmes, nombre d'entre elles sont d'anciennes ouvrières (24 %) et aussi d'anciennes employées (21 %). Les résidents ayant travaillé dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat ou ayant occupé des professions intermédiaires sont proportionnellement autant représentés : entre 8 et 12 % parmi les hommes et 8 à 10 % parmi les femmes.

Une part des résidents n'a jamais exercé de métier (13 %) : ce sont le plus souvent des femmes célibataires ou des veuves d'anciens ouvriers qui ne disposent sans doute pas de moyens financiers suffisants pour choisir de rester à domicile. Les anciennes inactives restées seules et âgées de 60 ans et plus vivent, pour 78 % d'entre elles, en établissement.

Les cadres supérieurs sont les moins nombreux à vivre en institutions (3 %) alors que leur proportion, parmi les personnes âgées de 60 ans et plus vivant seules à domicile, est trois fois supérieure : majoritairement à domicile, ils semblent avoir les possibilités financières de choisir d'y demeurer même s'ils ont besoin d'être aidés.

Tableau 2 – type de clientèle en institution

	En institution			A domicile*		
	hommes	femmes	ensemble	hommes	femmes	ensemble
Agriculteurs exploitants	11,5	9,2	9,7	16,3	8,0	9,7
Indépendants	7,9	9,5	9,1	8,7	9,3	9,2
Cadres supérieurs	5,2	2,1	2,8	13,4	8,3	9,4
Professions Intermédiaires	10,1	7,5	8,1	14,9	14,3	14,5
Employés	9,2	20,5	17,9	5,6	38,4	31,4
Ouvriers	42,9	23,7	28,2	40,8	20,9	25,1
Sans activité professionnelle	5,4	15,3	13,0	0,3	0,7	0,6
Imprécis et non déclarés	7,8	12,2	11,2	0,0	0,1	0,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Nombre de personnes	124 000	356 000	480 000	694 000	2 576 000	3 270 000

(*) personnes âgées de 60 ans et plus, vivant seules.

Source : enquêtes HID institutions, 1998, et HID ménages, 1999, Insee.

¹ À la question sur l'activité professionnelle, 11 % des personnes interrogées n'ont pas répondu ou l'ont fait de manière imprécise.

Deux tiers des répondants déclarent percevoir des revenus mensuels compris entre 3 950 et 10 500 F

Parmi les personnes hébergées dans les maisons de retraite et unités de soins de longue durée, certaines ont des difficultés de cohérence et ne pouvaient donc pas toujours déclarer leur situation en termes de tranches de revenus. D'autres, en revanche, ont répondu selon ce qu'elles en connaissaient. Ainsi, 252 000 résidents des maisons de retraite et 42 000 personnes vivant en unités de soins de longue durée connaissent le niveau de leurs revenus, allocations comprises.

La majorité des résidents de ces deux types d'établissement situent leurs revenus, allocations comprises, dans des tranches dont les limites vont de 3 950 F à 10 500 F (tableau 3). Un quart des répondants disposerait de moins de 3950 F, allocations comprises, sachant que le minimum vieillesse pour une personne seule avoisine 3500 F. La plus forte proportion (39 %) déclare disposer de ressources comprises entre 3950 F et 6700 F. Les ressources d'un peu plus d'un quart des résidents (28 %) sont comprises entre 6700 F et 10500 F tandis que 10 % d'entre eux déclarent des revenus, allocations comprises, supérieurs à 10500 F.

Tableau 3 – tes ressources (allocations comprises) des personnes âgées de 60 ans et plus

	En %					
	A domicile*		En institution			
	équivalent		Toutes	maisons de retraite		USLD ¹
	GIR 5 et 6	GIR 1 à 4		privées	publiques	
Jusqu'à 3 950 F/mois	19,3	40,4	24,3	19,1	27,2	29,0
3 950 à 6 700 F/mois	37,0	31,1	38,6	35,0	42,3	38,1
6 700 à 10 500 F/mois	29,4	20,4	27,5	30,3	25,0	27,0
10 500 F/mois et plus	14,3	8,1	9,6	15,6	5,5	5,9
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Nombre de personnes	3 016 000	253 000	480 000	197 000	210 000	73 000

(*) personnes âgées de 60 ans et plus, vivant seules.

Source : enquêtes HID institutions, 1998, et HID ménages, 1999, Insee.

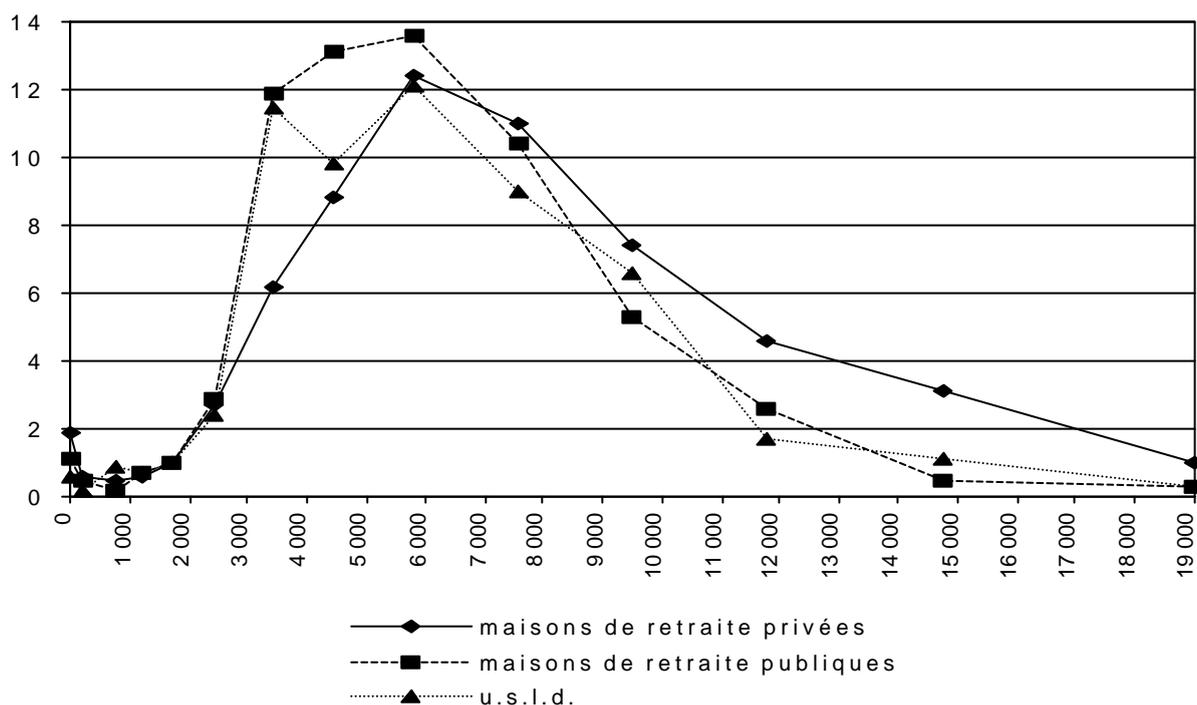
Des revenus différents selon les établissements

Les répartitions de revenus, allocations comprises, diffèrent selon le sexe et surtout selon l'âge. Les retraites sont, en effet, d'autant plus faibles que la génération est d'âge élevé et qu'il y reste un nombre de femmes important. Les femmes ont, ainsi, des revenus, allocations comprises, un peu inférieurs à ceux des hommes, respectivement, en moyenne 6100 F et 6800 F. Avec l'âge, la dépendance s'accroît et les allocations deviennent plus importantes, certaines d'entre elles étant allouées en fonction du degré de dépendance.

Les personnes âgées hébergées dans les établissements du secteur privé (commercial ou associatif) disposent de revenus plus élevés que celles hébergées dans le secteur public. Dans les

maisons de retraite privées, alors qu'un peu moins de la moitié des répondants (46 %) aux questions sur les revenus déclare disposer d'au moins 6 700 F, allocations comprises, ils ne sont qu'à peine un tiers (30 %) dans le secteur public (graphique 1). Ceci s'explique notamment par le choix plus fréquent des établissements privés par des personnes âgées qui ont été auparavant cadres, commerçants, artisans ou professions libérales.

Graphique 1- distribution des ressources des personnes âgées selon le type d'institutions



Source : HID institutions 1998, Insee.

La part des résidents qui perçoivent des allocations

D'après l'enquête HID, en 1998, un quart des résidents perçoit une allocation en raison de son état de santé. Les résidents semblent répondre assez facilement aux questions sur les allocations qu'ils perçoivent : la part des non-réponses, pour l'ensemble des établissements, n'est en effet que de 7 % mais certains d'entre eux ne connaissent pas les allocations qui pourraient être versées directement à l'établissement comme c'est le cas de la Prestation spécifique dépendance (PSD).

Le nombre de résidents qui reçoivent des allocations en raison de leur état de santé varie selon le type d'établissement (tableau4). La proportion des personnes déclarant percevoir une ou plusieurs allocations était de 18 % en maisons de retraite privées. Un certain nombre d'entre elles, n'étant pas habilitées à des prestations comme l'aide sociale, ne peuvent recevoir les personnes qui en bénéficieraient. D'après les résultats de l'enquête EHPA de 1996, un établissement commercial sur six recevait des bénéficiaires de l'aide sociale alors que c'était le

cas de deux établissements associatifs sur trois. Dans les établissements publics, par contre, les résidents sont plus nombreux à bénéficier d'allocations en raison de leur état de santé : 28 % en maisons de retraite publiques et 32 % en unités de soins de longue durée des hôpitaux.

Tableau 4 – part des résidents déclarant recevoir une allocation liée à l'état de santé*

	En %			
	toutes institutions	maisons de retraite		USLD ¹
		privées	publiques	
Part des allocataires*	24,9	18,4	28,3	32,4
Part des non-réponses	7,1	5,5	6,5	13,1
Nombre de personnes	480 000	197 000	210 000	73 000

(*) : ces allocations sont principalement : la prestation spécifique dépendance, l'aide sociale, l'allocation logement social.

1. Unités de soins de longue durée

Source : enquêtes HID institutions, 1998, Insee.

Deux tiers des répondants déclarent disposer de moins de 450 F pour leurs dépenses personnelles après paiement des frais d'hébergement

Parmi les répondants, un peu moins d'un tiers des résidents vivant en maisons de retraite ou en unités de soins de longue durée déclarent qu'il ne leur reste plus d'argent après paiement des frais d'hébergement et un peu plus d'un tiers indique qu'il leur reste moins de 450 F par mois (tableau 5). Au total, deux tiers des résidents déclarent disposer de moins de 450 F par mois pour leurs dépenses personnelles : achats de vêtements, soins peu ou non remboursés par l'assurance maladie (lunetterie et prothèses dentaires, auditives) et sorties avec la famille, l'établissement ou avec des associations. Cette proportion est plus forte dans le secteur public que dans le privé.

Tableau 5 – répartition des personnes en établissement selon l'argent restant après paiement des frais d'hébergement

	En %			
	toutes institutions	maisons de retraite		USLD ¹
		privées	publiques	
Pas d'argent restant	31,3	30,9	30,9	33,4
Moins de 450 F/mois	36,8	29,6	41,5	42,8
<i>Sous-total</i>	<i>68,1</i>	<i>60,5</i>	<i>72,4</i>	<i>76,2</i>
450 à 950 F/mois	12,0	13,7	10,9	10,4
950 à 1 450 F/mois	5,0	6,5	3,9	4,0
1 450 à 1 950 F/mois	2,6	3,4	2,3	1,2
1 950 F/mois et plus	12,3	15,9	10,5	8,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de personnes	480 000	197 000	210 000	73 000

1. Unités de soins de longue durée

Source : enquêtes HID institutions, 1998, Insee.

Les règles de droit applicables aux seuls bénéficiaires d'allocations sociales prévoient qu'ils doivent disposer d'un « reste à vivre »². Certaines personnes âgées parmi les non-bénéficiaires d'allocations peuvent considérer qu'il ne leur reste rien après paiement des frais d'hébergement. Pourtant leur famille, si elle existe, peut utiliser les sommes dont elles disposent pour couvrir des achats qui leur sont destinés.

Plus les résidents sont proches de la gestion de leurs revenus, mieux ils connaissent les sommes dont ils disposent pour leurs dépenses personnelles. Ainsi, ceux qui gèrent seuls leurs revenus (12 %) peuvent répondre à cette question pour les trois quarts d'entre eux. Ils situent ce montant en proportion égale en dessous et au-dessus de 450 F. Ils ont en moyenne des revenus, allocations comprises, plus élevés que ceux qui sont aidés dans leur gestion ou qui ne gèrent pas eux-mêmes leurs revenus. Pour ceux qui assurent leur gestion avec l'aide de la famille ou d'autres personnes (21 %), les sommes déclarées comme destinées à leurs dépenses personnelles sont le plus souvent inférieures à 450 F (65 %). Enfin, les résidents qui ne gèrent pas eux-mêmes (67 %) répondent dans un cas sur deux et sont plus nombreux encore (74 %) à déclarer disposer de moins de 450 F pour leurs propres achats, peut-être parce que les familles y pourvoient plus souvent directement.

Bibliographie

- Colin C., Coutton V. 2000, *Le nombre des personnes âgées dépendantes, d'après l'enquête HID*, Etudes et Résultats, n° 94 décembre, Drees
- Coëffic N., 2000, *Faibles retraites et minimum vieillesse*, Études et Résultats, n° 82, septembre, Drees.
- Neiss M., 1998, *Les établissements d'hébergement pour personnes âgées : une croissance ralentie*, Informations rapides n° 102, septembre, Sesi.
- Neiss M. et Rouvera G., 1996, *L'entrée en institution est liée à l'aggravation de la dépendance*, Informations rapides n° 76, juin, Sesi.
- Ruault M., 2000, *Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 1999*, Études et Résultats, n° 68, juin, Drees.

² La somme mensuelle laissée aux bénéficiaires d'allocations pour dépendance ou handicap est régie par une série de textes de loi (code de la famille et l'aide sociale, article 142) et de décrets (15 novembre 1954) qui posent le principe d'un montant de 10 % du revenu laissé à la disposition de la personne. Les différences dans l'application dépendent de la prise en charge ou non, par l'établissement, de l'entretien du résident, de la qualité d'allocataire ou non et d'habitudes locales.